



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: POLYFLOOR
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Peinture
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Groupe T.L.M.
route Montluçon, 20
F- 03410 PREMILHAT
France
Tél: +33 (0)4 70.51.52.97
Télécopie: +33 (0)4 70.51.57.21
Courriel: contact@groupe-tlm.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Liquides inflammables - Catégorie 3 - H226
Toxicité - Catégorie 3 - Voie orale - H336
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient:
 - Hydrocarbones, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques
 - acétate d'éthyle
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
2. 4. 1. Symbole(s): Aucun selon le règlement et directive (CE) n° 1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 4. 2. Phrase(s) R:
 - 10 Inflammable.
 - 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 4. 3. Phrase(s) S:
 - 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 - 53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
 - 4 Conserver à l'écart de tout local d'habitation.
 - 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
- 

- Attention
2. 5. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 5. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 5. 3. Prévention:
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
 - P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 - P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 4. Intervention:	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser ????? pour l'extinction. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 5. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 5. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 6. Information(s) complémentaire(s):	EUH208 EUH208 Contient du (de la) COBALT bis(2-éthylhexanoate). Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 7. Dangers principaux:	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut provoquer le cancer.
2. 8. Autres dangers:	Aucun connu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques
- N° CE: 919-857-5
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33
- Conc. (% pds): 30 < C <= 40
- R-S:
 - Phrase(s) R: 10-65-66-67
- SGH:
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé
- Tox. asp. 1 - H304

- acide 2-éthylhexanoïque
- N° Id: 607-230-00-6 - N° CE: 205-743-6 - N° CAS: 149-57-5
- Conc. (% pds): 0 < C <= 1
- R-S:
 - Classification: • Repr. Cat. 3; R 63 •
- SGH:
- * SGH08 - Danger pour la santé - Attention - Repr. 2 - H361

- COBALT bis(2-éthylhexanoate)
- N° CAS: 136-52-7
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119524678-29
- Conc. (% pds): 0 < C <= 1
- SGH:
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. oc. 2 - H319 * SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 2 - H361
- * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur
4. 2. 4. Ingestion: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). La distance de retour de flamme peut être considérable.
5. 3. Conseils aux pompiers: Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique. Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients/citernes/réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éviter tout contact avec le peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Prévention des incendies et des explosions. Une mousse inhibitrice de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Petit déversement accidentel:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 35°. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conservier le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas 35° C. Conservier à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conservier dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conservier à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Acier inoxydable, acier doux.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter certains plastiques solubles dans le produit. Caoutchoucs. Aluminium.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Non disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	Non disponible
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Filtre anti-gaz contre les composés organiques (point d'ébullition > 65 °C), type A.
8. 2. 2. Protection des mains:	Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

protection respiratoire à masque complet.

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|--------------------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | Visqueux |
| 9. 1. 2. Couleur: | Clair à foncé suivant nuancier |
| 9. 1. 3. Odeur: | Caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | 7 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | 38°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | LI : 0.6 - LS : 7 |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 1.15 (20°C) |
| 9. 1. 9. Viscosité: | >180 s (ISO 2431-1993 - 6mm) |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | Non applicable |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Insoluble |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Soluble dans la plupart des solvants organiques. |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Chaleur, flammes et étincelles. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Oxydants forts |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition. |
|--|---|



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:

- | | |
|----------------------------------|--|
| 11. 2. 1. Inhalation: | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Irritation légère des yeux (douleur, rougeur). |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées (douleur abdominale). Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. |
| 11. 3. Sensibilisation: | Peut entraîner une sensibilisation des sujets prédisposés par un contact avec la peau. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non disponible |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non disponible |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non applicable |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| 12. 6. 1. Toxicité aquatique: | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas rejeter les déchets résiduels du produit dans les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. |
| 13. 3. Information(s) supplémentaire(s): | Catalogue européen des déchets (Décret n°2002-540 DU 18 AVRIL 2002)
080000 DECHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS, DE REVETEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION.
080111 Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version:1

Date de la première édition:11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code de classification et dispositions spéciales:	F1
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	-
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Toujours transporter dans des conditions qui sont corrects et sécurisés. s'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	données non disponibles
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	données non disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R10 Inflammable. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
---	--



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFLOOR

Version: 1

Date de la première édition: 11/05/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

16. 2. Historique:

16. 2. 1. Date de la première édition: 11/05/2015
16. 2. 2. Version: 1
16. 3. Réalisé par: Sds